

DSN de signalement



■ Table des matières

1	Qu'est-ce qu'une DSN de signalement ? _____	3
2	Principales différences avec une DSN mensuelle _____	3
3	Points Importants DSN de signalement _____	4
3.1	Généralités sur les signalements	4
3.2	Signalement « arrêt de travail »	4
3.2.1	Saisie de la période de subrogation	5
3.2.2	Saisie de la reprise anticipée	6
3.2.3	Rappel des principales structures DSN de signalement d'arrêt de travail	6
3.3	Signalement Fin de Contrat de Travail Unique (FCTU)	7
3.3.1	Renouveler un agent avec un nouveau contrat	8
3.3.2	Prolonger le contrat d'un agent	8
3.3.3	Cas d'un agent multi-contrat	9
3.3.4	Mapping structures DSN avec Attestation Employeur	11
3.3.5	Rappel des principales structures DSN de signalement FCTU	11
4	FAQ _____	12
5	Prochaines évolutions DSN pour 2023 _____	13
5.1	Suivi des évolutions à venir pour les DSN évènementielles	13
5.2	Suivi des évolutions à venir pour les DSN mensuelles	13

1 Qu'est-ce qu'une DSN de signalement ?

Une DSN de signalement est une déclaration dématérialisée qui consiste à **signaler un évènement** relatif à un agent **aux organismes sociaux** afin de déclencher le calcul et le versement (ou non) de certaines prestations.

Les DSN de signalements disponibles dans e.sedit RH / BL.RH sont :

- La DSN arrêt de travail
- La DSN reprise anticipée du travail
- La DSN Fin de Contrat de Travail Unique

Une DSN de signalement est :

- une **DSN « Réduite »** (ne contenant que certains blocs de la DSN)
- **à destinataire unique** (celui susceptible de verser les aides à l'agent)

2 Principales différences avec une DSN mensuelle

- **Pas de signalement sans individu** : une DSN de signalement fait référence à un seul et unique agent. Si pas d'agent pas de DSN de signalement.
- **Pas de récurrence** : elles ne doivent être transmises que s'il y a survenance d'un évènement particulier et envoyées *dès la survenance* (sauf exception) de l'évènement à l'origine de la déclaration.
- Une DSN de signalement **par agent et par évènement**, mais possibilité de **générer en masse**.

3 Points Importants DSN de signalement

3.1 Généralités sur les signalements

- Aucune anticipation possible pour les DSN de signalement, pas de déclaration antérieure à l'évènement
- Les générations doivent être réalisées dans les 5 jours suite à la prise de connaissance de l'évènement
- La Génération DSN de signalement en masse est possible :

 Un fichier par déclaration, par agent et par évènement

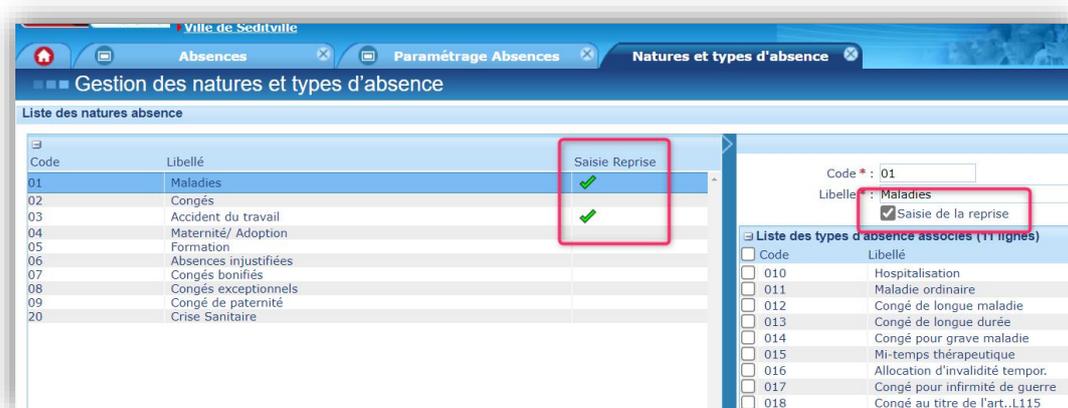
- Temps partiels thérapeutiques non concernés pour le moment (prévu sur 1er semestre 2023)
- Le signalement est obligatoire, la DSN mensuelle n'en dispense pas son traitement. C'est le signalement qui déclenchera le versement des indemnités journalières de Sécurité Sociale ou de Chômage

3.2 Signalement « arrêt de travail »

 Pour tous les agents n'ayant encore pas été intégrés dans une déclaration mensuelle de l'employeur en cours, tout signalement d'un arrêt de travail sera effectué après la déclaration mensuelle suivante.

- Pas de signalement de reprise anticipée postérieure à la date de fin de l'arrêt

 Vérifiez la coche « Saisie de la reprise » dans le menu **Accueil absences \ Paramétrage \ Gérer les natures et types d'absences** pour les absences susceptibles d'ouvrir droit aux IJSS



 Uniquement pour les clients VSP, vérifiez le menu **Accueil paie \ Paramétrage \ Rubriques IJSS**

Ville de Seditville

Paie - Juillet 2022 Paramétrage Paie Paramétrage IJSS

Paramétrage des rubriques pour les IJSS

Critères

Plan de Paie * : 01 - Plan de paie 01

Paramétrage par défaut pour alimenter le tableau ci-dessous en cas de régime soumis à IJSS

Rubrique IJSS : Code ou libellé Libellé de saisie du nb de jours soumis à PAS : --- Choisir dans la liste --- Libellé de saisie du nb de jours total IJ : --- Choisir dans la liste --- Libellé de saisie si AT/M

Les régimes de type SECU (R2 lignes)

Code #	Libellé #	Agent soumis à IJSS	Rubrique IJSS	Libellé de saisie du nb de jours soumis à PAS	Libellé de saisie du nb de jours total IJ	Libellé de sais
07	Régime mixte CPA 2004		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			
08	Régime général CPA 2004		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			
09	Régime Général avec ASSEDEC	✓	47A1 - Ind.journalières RG (PAS)	1S - Nombre de jours impactant le PAS	02 - Nombre de jours	1T - Accide
10	Régime Général	✓	47A1 - Ind.journalières RG (PAS)	1S - Nombre de jours impactant le PAS	02 - Nombre de jours	1T - Accide
11	Régime Général Médecins	✓	47A7 - Ind.journalières Médecins (PAS)	1S - Nombre de jours impactant le PAS	02 - Nombre de jours	1T - Accide
12	RG Aide à dom - à la personne avec Assed	✓	47A1 - Ind.journalières RG (PAS)	1S - Nombre de jours impactant le PAS	02 - Nombre de jours	1T - Accide
13	Régime Général CES		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			
14	Régime Général CEC		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			
15	Régime Général Emploi Ville		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			
16	Régime Général Animateurs		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			
17	Régime Général Artistes Taux pleins		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			
18	Régime Général Apprentis		901B - Affichage Congé N-1 sur Bulletin			

3.2.1 Saisie de la période de subrogation

Ville de Seditville

Absences Absences d'un agent Abs. 00577 du 01/11/2022 au

Modification absence du 01/11/2022 au 16/11/2022 de BLANC Arnaud

Situation actuelle de l'agent

BLANC Arnaud - 00577

Emploi principal dans la collectivité VILLE DE SEDITVILLE
Service CANTINE SCOLAIRE
Titulaire (FPT) - Rédacteur
Temps complet
En Activité

Cycle de travail : Horaires normaux 35h (en durée)
N° sécurité sociale : 1 75 04 47 195 125 56

Régime maladie : Maladie Titulaires et Stagiaires
Régimes congés : Congés Titulaires et Stagiaires
Régime maternité : Régime maternité
Régime congé événementiel : Congés Événementiels (tous)
Accéder aux droits individuels

Généralités

A partir du * : 01/11/2022 le Matin à hh:mm
Jusqu'au : 16/11/2022 le Après-midi à hh:mm
Ou durée : 0 Jour(s)
Code absence :
Ou code générique : AT - Accident du travail

Visualiser les absences transformées

Saisie Forcée

Ou durée : 0 Jour(s)

Divers

Validation de la DRH
Motif : --- Choisir dans la liste ---
Arrêté : Pas encore édité

Complément sur l'arrêt de travail

Date de l'avis médical : jj/mm/aaaa
Déclaration grossesse : --- Choisir dans la liste ---
Nouvel arrêt
Retard à l'envoi de l'arrêt : 0 jours
Date de l'accident * : jj/mm/aaaa à * : 00:00

En cas de reprise anticipée merci de renseigner obligatoirement la date de fin initialement prévue pour cet arrêt
Date de fin initialement prévue :
Motif de reprise : --- Choisir dans la liste ---

IJSS

Subrogation Date de début : 05/11/2022 Date de fin : 16/11/2022
Saisir les dates de subrogation si elles sont différentes des dates de l'absence

Accident de travail, trajet, maladie professionnelle

AT/MP : --- Choisir dans la liste ---
Suivi :
Conséquence :
Date du certificat :

- 1- Depuis l'absence, cochez la case **Subrogation**
- 2- Saisissez les dates de subrogation si elles sont différentes des dates de l'absence

3.2.2 Saisie de la reprise anticipée

- 1 - Depuis l'absence de l'agent, cochez la case **Reprise**
- 2 - Vérifiez ou saisissez le cas échéant la **Date de fin initialement prévue**
- 3 - Choisissez le **Motif de reprise** DSN (*NE PAS UTILISER le motif 02 avant correctif sur les TPT courant 2023*)
- 4 - Modifiez la date de fin réelle de l'absence
- 5 - Enregistrez l'absence

3.2.3 Rappel des principales structures DSN de signalement d'arrêt de travail

S21.G00.40

- S21.G00.40.001 Date de début de contrat
- S21.G00.40.009 Numéro du contrat
- S21.G00.40.019 Identifiant du lieu de travail

S21.G00.60

- S21.G00.60.001 Motif de l'arrêt
- S21.G00.60.002 Date du dernier jour travaillé
- S21.G00.60.003 Date de fin prévisionnelle
- S21.G00.60.004 Subrogation

3.3 Signalement Fin de Contrat de Travail Unique (FCTU)

- Plus de notion d'historique à avoir, il suffit que l'agent ait été déclaré au moins une fois dans une DSN mensuelle. Jusqu'à présent, il fallait que la durée totale du contrat soit couverte par des déclarations mensuelles
- Une FCTU contient uniquement les deux derniers mois de salaire de l'agent conformément à la fiche DSN 2130 [Cinématique de déclaration d'un signalement FCTU](#). Cette fiche précise le format attendu :
*Afin de permettre la constitution de l'Attestation Employeur, la DSN FCTU doit être **autopporteur** et contenir les éléments relatifs aux paies du dernier mois de paie (« mois M ») et du mois précédent (« mois M-1 »).*
- Il sera possible de réaliser une « annule et remplace » comme précisé dans la fiche DSN 2131 [Cinématique d'annule-et-remplace d'un signalement FCTU](#)



Dans e.sedit RH / BL.RH, un agent aura un bulletin par mois, y compris si ce dernier a plusieurs contrats dans un même mois.



Pensez à contrôler les salaires soumis à l'assurance chômage avec les salaires rétablis avant génération DSN signalement via les contrôles des montants DSN



Pour rappel : Le salaire rétabli correspond au salaire que le salarié aurait dû normalement toucher s'il n'avait pas été absent durant le mois. Dans le cadre de la DSN, la rubrique **salaire rétabli-reconstitué** doit être renseignée même si le salarié n'a pas été absent. Cependant, cette donnée ne sera traitée qu'en cas d'absence du salarié sur le mois. Les absences non autorisées doivent être comptabilisées dans cette rubrique.



Depuis la DSN Phase 3, le montant du salaire rétabli est calculé automatiquement avec la rubrique 9101.



Méthode de contrôle du salaire rétabli avec le brut soumis à contribution chômage :

- ▶ Lors du contrôle des montants DSN
- ▶ Exportez « tous les agents » pour les structures **S21.G00.51.002 et S21.G00.51.003**
- ▶ Avec une recherche V, comparez les montants des groupes de rubriques des agents présents dans S21.G00.51.002 avec les montants des groupes de rubriques disponibles dans S21.G00.51.003. **Il ne doit pas y avoir d'écart.**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
Matricule	Code structure	Structure	Ci	Libellé Groupe de rubrique DSN	Code du groupe sedit	Nom Agent	Prénom Agent	Type de donnée	Valeur calculée Paie	Valeur déclarée DSN	Ecart	S21.G00.51.003	Ecart
01863	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 833,25	1 833,25	0,00	1 833,25	0,00
02103	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 321,69	1 321,69	0,00	1 321,69	0,00
01544	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 310,16	1 310,16	0,00	1 310,16	0,00
00007	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	552,63	552,63	0,00	552,63	0,00
00017	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 902,70	1 902,70	0,00	1 902,70	0,00
00014	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 016,87	1 016,87	0,00	1 016,87	0,00
00943	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	2 001,27	2 001,27	0,00	2 001,27	0,00
02383	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	2 528,51	2 528,51	0,00	2 528,51	0,00
02303	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	701,10	701,10	0,00	701,10	0,00
02463	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	848,08	848,08	0,00	848,08	0,00
00013	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 225,55	1 225,55	0,00	1 225,55	0,00
00943	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	2 002,54	2 002,54	0,00	2 002,54	0,00
02323	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 315,10	1 315,10	0,00	1 315,10	0,00
02903	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 721,27	1 721,27	0,00	1 721,27	0,00
02223	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 819,78	1 819,78	0,00	1 819,78	0,00
01284	S21.G00.78	Base assujettie	7	07 - Assiette des contributions d'Assuranc	BASE_ASS_CHOM			Assiette	1 557,71	1 557,71	0,00	1 557,71	0,00

3.3.1 Renouveler un agent avec un nouveau contrat

Dans le cas où

- ▶ L'agent est présent dans la collectivité avec un contrat qui prend fin
- ▶ La collectivité souhaite renouveler l'agent avec **toutes ou partie des modalités du contrat modifiées**

Dans cette configuration, il y aura signature d'un nouveau contrat de travail et **le premier contrat qui prend fin sera accompagné d'une FCTU.**

 Pour cette mise en place, on réalisera un départ de l'agent puis on utilisera un assistant conforme aux modalités du nouveau contrat.

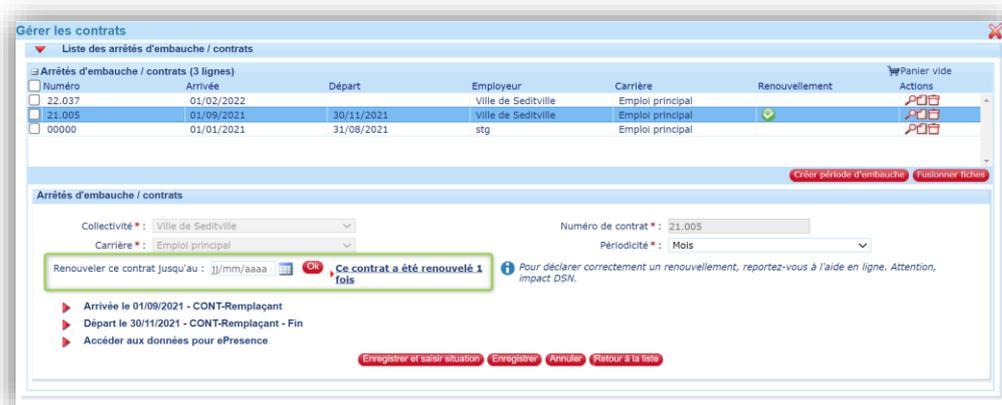
3.3.2 Prolonger le contrat d'un agent

Dans le cas où

- ▶ L'agent est présent dans la collectivité avec un contrat qui prend fin
- ▶ La collectivité souhaite renouveler l'agent avec un avenant qui **modifie uniquement la date de fin initiale du contrat**, sans modification des autres modalités du contrat.

Dans cette configuration, il y aura **1 seul contrat et 1 seul numéro de contrat sans FCTU puisque pas de fin de contrat.**

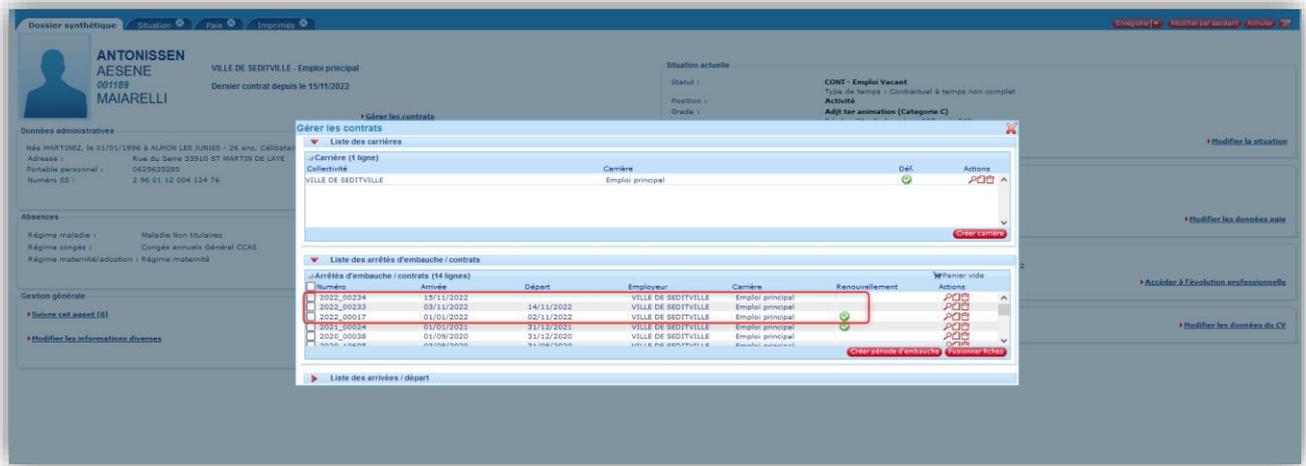
 Pour cette mise en place, on utilisera la fonctionnalité **Renouveler ce contrat jusqu'au** dans la fiche contrat de l'agent.



 La zone **Renouveler ce contrat jusqu'au** est accessible uniquement si une date de fin définitive est saisie.

3.3.3 Cas d'un agent multi-contrat

 Dans l'exemple ci-dessous, l'agent a 2 fin de contrats sur le mois



ANTONISSEN AESENE MAIARELLI
VILLE DE SEDITVILLE - Emploi principal
Statut : CONT - Emploi Vacant
Type de temps : Contractuel & temps non complet
Activité : Adjt ter animation (Catégorie C)

Gérer les contrats

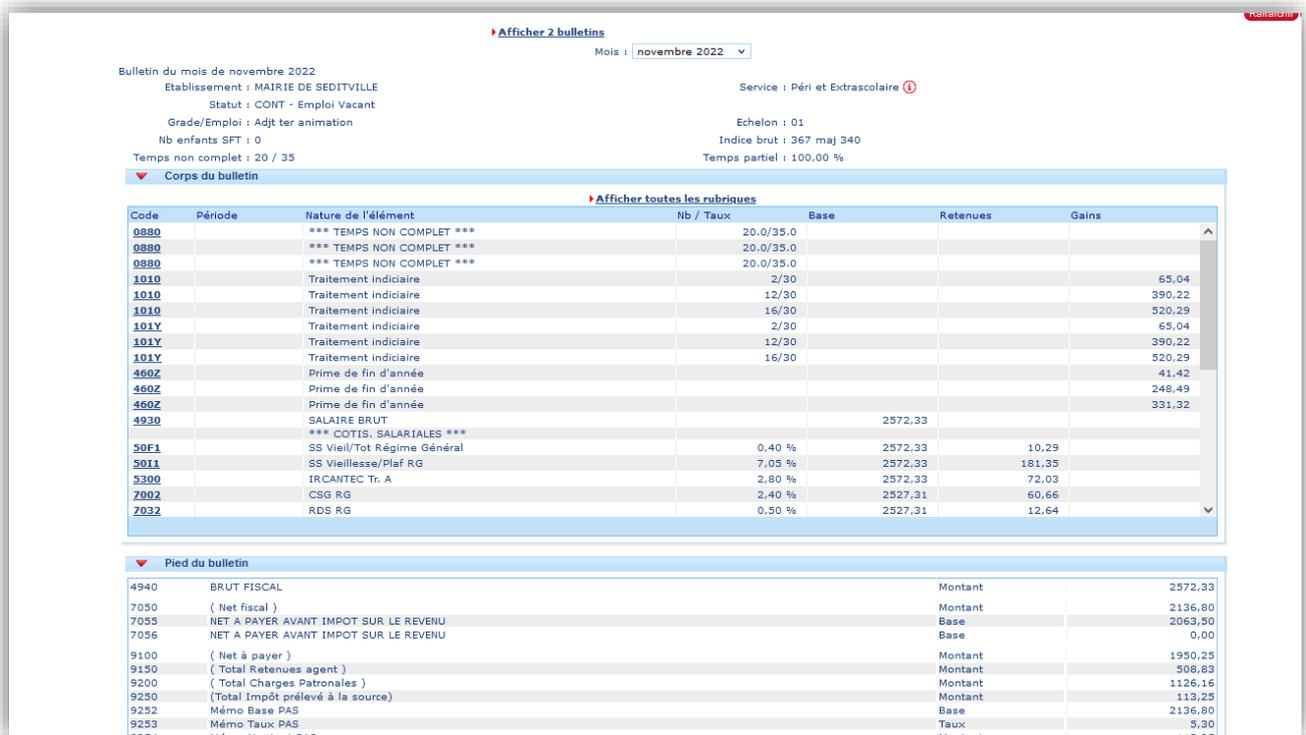
Liste des carrières

Carrière (1 ligne)	Déf.	Actions
VILLE DE SEDITVILLE	Emploi principal	

Liste des arrêtés d'embauche / contrats

Arrêtés d'embauche / contrats (14 lignes)	Numéro	Année	Départ	Employeur	Carrière	Renouvellement	Panier vide
2022_20234	15/11/2022			VILLE DE SEDITVILLE	Emploi principal		
2022_20233	09/11/2022	14/11/2022		VILLE DE SEDITVILLE	Emploi principal		
2022_20237	01/01/2022	02/11/2022		VILLE DE SEDITVILLE	Emploi principal		
2021_20234	01/01/2021	31/12/2021		VILLE DE SEDITVILLE	Emploi principal		
2020_20238	01/09/2020	31/12/2020		VILLE DE SEDITVILLE	Emploi principal		
2019_20628	02/08/2019	31/08/2019		VILLE DE SEDITVILLE	Emploi principal		

Son bulletin fait bien apparaître les 3 périodes du mois



Afficher 2 bulletins
Mois : novembre 2022

Bulletin du mois de novembre 2022
Etablissement : MAIRIE DE SEDITVILLE
Statut : CONT - Emploi Vacant
Grade/Emploi : Adjt ter animation
Nb enfants SFT : 0
Temps non complet : 20 / 35

Service : Péri et Extrascolaire
Echelon : 01
Indice brut : 367 maj 340
Temps partiel : 100,00 %

Corps du bulletin

Afficher toutes les rubriques

Code	Période	Nature de l'élément	Nb / Taux	Base	Retenues	Gains
0880		*** TEMPS NON COMPLET ***	20.0/35.0			
0880		*** TEMPS NON COMPLET ***	20.0/35.0			
0880		*** TEMPS NON COMPLET ***	20.0/35.0			
1010		Traitement indiciaire	2/30			65,04
1010		Traitement indiciaire	12/30			390,22
1010		Traitement indiciaire	16/30			520,29
101Y		Traitement indiciaire	2/30			65,04
101Y		Traitement indiciaire	12/30			390,22
101Y		Traitement indiciaire	16/30			520,29
460Z		Prime de fin d'année				41,42
460Z		Prime de fin d'année				248,49
460Z		Prime de fin d'année				331,32
4930		SALAIRE BRUT		2572,33		
50F1		SS Vieil/Tot Régime Général	0,40 %	2572,33	10,29	
50I1		SS Vieillesse/Plaf RG	7,05 %	2572,33	181,35	
5300		IRCANTEC Tr. A	2,80 %	2572,33	72,03	
7002		CSG RG	2,40 %	2527,31	60,66	
7032		RDS RG	0,50 %	2527,31	12,64	

Pied du bulletin

Code	Description	Montant	Base
4940	BRUT FISCAL	2572,33	
7050	(Net fiscal)	2136,80	
7055	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	2063,50	
7056	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	0,00	
9100	(Net à payer)	1950,25	
9150	(Total Retenues agent)	508,83	
9200	(Total Charges Patronales)	1126,16	
9250	(Total Impôt prélevé à la source)	113,25	
9252	Mémo Base PAS	2136,80	
9253	Mémo Taux PAS	5,30	
9254	Mémo Montant PAS	113,25	

Première période de rémunération 65.04 +65.04+41.42 = 171.50 ok avec première DSN FCTU

```
136 S21.G00.40.019,'ECOBAZ5301700'  
137 S21.G00.40.020,'200'  
138 S21.G00.40.021,'05'  
139 S21.G00.40.024,'99'  
140 S21.G00.40.026,'02'  
141 S21.G00.40.029,'03'  
142 S21.G00.40.030,'01031988'  
143 S21.G00.40.036,'01'  
144 S21.G00.40.037,'01'  
145 S21.G00.60.001,'01'  
146 S21.G00.60.002,'01012022'  
147 S21.G00.60.003,'19012022'  
148  
149 S21.G00.62.001,'02112022'  
S21.G00.62.002,'031'  
150 S21.G00.62.006,'02112022'  
151 S21.G00.62.008,'02'  
152 S21.G00.62.020,'01112022'  
153 S21.G00.63.001,'90'  
154 S21.G00.71.002,'IRCANTEC'  
155 S21.G00.50.001,'30112022'  
156 S21.G00.50.003,'01'  
157 S21.G00.51.001,'01112022'  
158 S21.G00.51.002,'02112022'  
159 S21.G00.51.010,'2022_00017'  
160 S21.G00.51.011,'001'  
161 S21.G00.51.013,'171.50'  
162 S21.G00.51.001,'01112022'  
163 S21.G00.51.002,'02112022'  
164 S21.G00.51.010,'2022_00017'  
165 S21.G00.51.011,'002'  
166 S21.G00.51.013,'171.50'  
167 S21.G00.53.001,'02'  
168 S21.G00.53.002,'0.00'  
169 S21.G00.53.003,'10'  
170 S21.G00.53.001,'01'
```

La deuxième période de rémunération 390.22+390.22+248.49 = 1028.93 ok avec la DSN FCTU

```
128 S21.G00.40.010,'14112022'  
129 S21.G00.40.011,'10'  
130 S21.G00.40.012,'20.00'  
131 S21.G00.40.013,'20.00'  
132 S21.G00.40.014,'10'  
133 S21.G00.40.016,'99'  
134 S21.G00.40.017,'5555'  
135 S21.G00.40.018,'200'  
136 S21.G00.40.019,'ECOBAZ5301700'  
137 S21.G00.40.020,'200'  
138 S21.G00.40.024,'99'  
139 S21.G00.40.026,'02'  
140 S21.G00.40.029,'03'  
141 S21.G00.40.030,'01031988'  
142 S21.G00.40.036,'01'  
143 S21.G00.40.037,'01'  
144 S21.G00.62.001,'14112022'  
145 S21.G00.62.002,'031'  
146 S21.G00.62.006,'14112022'  
147 S21.G00.62.008,'02'  
148 S21.G00.62.020,'01112022'  
149 S21.G00.63.001,'90'  
150 S21.G00.71.002,'IRCANTEC'  
151 S21.G00.50.001,'30112022'  
152 S21.G00.50.003,'01'  
153 S21.G00.51.001,'03112022'  
154 S21.G00.51.002,'14112022'  
155 S21.G00.51.010,'2022_00233'  
156 S21.G00.51.011,'001'  
157 S21.G00.51.013,'1028.93'  
158 S21.G00.51.001,'03112022'  
159 S21.G00.51.002,'14112022'  
160 S21.G00.51.010,'2022_00233'
```

3.3.4 Mapping structures DSN avec Attestation Employeur

Disponible ici : <https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/correspondances-dsn-ae.pdf>

3.3.5 Rappel des principales structures DSN de signalement FCTU

- S20.G00.05
 - S20.G00.05.001 Nature de la Déclaration
- S21.G00.40
 - S21.G00.40.009 Numéro du contrat
 - S21.G00.40.010 Date de fin prévisionnelle du contrat
- S21.G00.51
 - S21.G00.51.001 Date de début de période de paie
 - S21.G00.51.002 Date de fin de période de paie
 - S21.G00.51.010 Numéro du contrat
 - S21.G00.51.011 Type
 - S21.G00.51.013 Montant
- S21.G00.78
 - S21.G00.78.001 Code de base assujettie
 - S21.G00.78.002 Date de début de période de rattachement
 - S21.G00.78.003 Date de fin de période de rattachement
 - S21.G00.78.004 Montant de base assujettie
- S21.G00.81
 - S21.G00.81.001 Code de cotisation
 - S21.G00.81.003 Montant d'assiette
 - S21.G00.81.004 Montant de cotisation
 - S21.G00.81.007 Taux de cotisation

4 FAQ

▶ **Doit-on générer une FCTU à chaque renouvellement de contrat ?**

Règlementairement, on a une prolongation de contrat quand il y a un avenant au contrat existant qui modifie la date de fin initiale du contrat, (en général il n'y a que la date de fin qui change, les autres modalités du contrat restent inchangées). Dans ce cas, 1 seul contrat et 1 seul numéro de contrat et pas de FCTU puisque pas de fin de contrat. La case "renouveler ce contrat jusqu'au " dans la fiche contrat de l'agent correspond à ce cas (Suivre DA sur le sujet)

En cas de **renouvellement réel** de contrat, c'est à dire signature d'un nouveau contrat de travail (toutes les modalités peuvent être touchées ou non) alors on aura une fin de contrat pour le premier et une FCTU.

▶ **Ajouter l'unité de gestion aux écrans de génération DSN signalement en masse ?**

Demande transmis au service développement, une demande d'évolution peut être faite parallèlement

▶ **Si des rappels de paie sont effectués, plusieurs mois après le départ de l'agent, faut-il réaliser une nouvelle DSN de signalement ?**

Il convient de faire une DSN FCTU « annule et remplace » afin que le pôle emploi soit bien informé et puisse ajuster le calcul des indemnités chômage

▶ **Comment contourner l'écran historique des générations qui ne contient pas le nom des agents ?**

Passer par l'écran générer une FCTU mais décocher "afficher uniquement les DSN FCTU non générées", on obtient alors le nom de l'agent ainsi que les dates du contrat qui n'a pas encore été généré.

▶ **Pour aller plus loin :** <https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/description-fonctionnelle-des-donnees-dsn.pdf>

5 Prochaines évolutions DSN pour 2023

5.1 Suivi des évolutions à venir pour les DSN évènementielles

- Suppression de la planification des DSN Evènementielles
- Génération des DSN arrêt / reprise de travail annule et remplace (génération et gestion des options et affichages dans l'appli)
- Bouton Action dans l'historique des extractions
- nouveau critère de tri sur les pages gérer une DSN... pour les DSN évènementielles (pour afficher toutes les déclarations, que les normale ou que les annule et remplace)
- ajout de la colonne "Etape" sur les pages gérer une DSN... pour les DSN évènementielles
- gestion des Temps partiels thérapeutiques

5.2 Suivi des évolutions à venir pour les DSN mensuelles

- gestion des Temps partiels thérapeutiques
- alimentation plus correcte des codes emplois / employeurs multiples
- alimentation plus correcte des taux de rémunération

Consultez notre
catalogue de formation
sur votre Espace clients



berger-levrault.com

© Berger-Levrault 2022 - SA au capital de 12 614 510,44 € - 755 800 646 RCS Nanterre -
Locataire-Gérant Novaprove, Expertiz Santé et BL Holding.
Siège social : 892 rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès du préfet de région d'Ile-de-France sous le n° 11
7543817 75, certifié Qualiopi au titre de la catégorie Actions de formation
Toute reproduction partielle ou totale du présent document est interdite sans autorisation de Berger-Levrault

